

Organisation des épreuves anticipées et intégrées de français

**Rectorat
Inspection pédagogique régionale**
Affaire suivie par :
Adrien David
Tél : 06 25 21 17 69
Mél : adrien-georges.david@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement, Mesdames et Messieurs les chefs de centre des épreuves anticipées et intégrées de français.

Références :

- *Note de service du 23-07-2020 - [Bulletin officiel spécial n° 6 du 31 juillet 2020](#)*
- *Note de service du 12-11-2021 - [Bulletin officiel n°43 du 18 novembre 2021](#)*
- *Note de service du 20-09-2022 - [Bulletin officiel n° 35 du 22 septembre 2022](#)*

Annexes :

- *Circulaire du SIEC du 22 mars 2023*
- *Lettre sur les EAF des IA-IPR de lettres aux enseignants*
- *Proposition des IA-IPR d'une trame pour le récapitulatif*

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,

Mesdames, Messieurs les chefs de centre des épreuves anticipées et intégrées de français,

Nous vous adressons en annexe :

- la circulaire du SIEC concernant l'organisation des épreuves de français pour la session 2023 ;
- la lettre des IA-IPR de lettres de la région académique sur les EAF, destinée aux enseignants ;
- une proposition de trame pour le récapitulatif, élaborée par les IA-IPR de lettres de la région académique.

Adrien David, IA-IPR de lettres

